

Cours	Cocher	Jours / horaires	Prof
Yoga adultes		Mardi de 19h à 20h30	Bernadette
Stretching		Mardi de 9h30 à 10h30	Céline
Pilates		Mercredi de 18h45 à 19h45	Isabelle
Total Body Cardio / Renforcement Musculaire / Abdos et Stretching		Jeudi de 18h30 à 19h30	Véronique
Body Zen Stretching dynamique		Jeudi de 19h30 à 20h30	Véronique

<b>Cocher le nombre de cours pratiqués</b>		<b>1 cours</b>	140 €
		<b>2 cours</b>	266 €
		<b>3 cours</b>	390 €
		<b>4 cours</b>	504 €
		<b>5 cours</b>	616 €
		<b>6 cours</b>	740 €
Cocher		<b>ou coupons de 10 cours</b>	100 €

Adhésion obligatoire année 2022/2023 ==>	<b>15 €</b>
A partir de 2 adhésions par famille, réduction de <b>-25 %</b> sur le prix de l'adhésion obligatoire de chaque adhérent ==>	- €

**Montant total à payer**

Espèces en 1 seule fois le

Nombre de chèques à l'ordre de l'Union Sportive Moloise 

Paiement échelonné (uniquement par chèques) de vos cours jusqu'au 13/05/23, merci de présenter **en une seule fois** vos chèques à l'ordre de l'Union Sportive Moloise **en indiquant au dos les échéances souhaitées.**

## USM - UNION SPORTIVE MOLOISE

SAISON 2022/2023

### BULLETIN D'ADHESION ADULTE (à partir de 15 ans)

Cours du 5 septembre 2022 au 17 juin 2023

usmoloise@gmail.com

NOM	Prénom
Date de naissance	Mail :
Téléphone	Adresse :
Autres renseignements : (allergies, traitements, problèmes de santé...) :	

#### Dossier d'inscription à remettre au plus tôt :

- \* cette fiche de renseignements complétée
- \* votre certificat médical "valable 3 ans"
- \* règlement intérieur de l'USM signé
- \* paiement par chèques ou espèces

L'USM est une association composée de bénévoles qui prennent de leur temps pour assurer l'organisation de l'association et des activités sportives :

**Présidente : Carole MICHOU - 06.10.68.18.38**

**Vice présidente : Cécilia CAULLIER**

**Trésorière : Julie ALLIAUD - 06.70.99.35.32**

# ASSOCIATION Union Sportive Moloise

## Règlement intérieur

1 - L'adhésion à l'association Union Sportive Moloise implique l'approbation des statuts et de son règlement intérieur.

2 - L'adhésion n'est effective qu'après retour du dossier complet jusqu'au 30 septembre 2022 comprenant le certificat médical de moins de trois ans, ce bulletin d'adhésion dûment complété, ce règlement intérieur signé ainsi que le paiement de l'adhésion et des cours pratiqués. Aucun enfant mineur ne sera accepté sans autorisation parentale.

3 - Le paiement de la cotisation et des cours ne sont pas remboursables.

4 - Dans le cadre d'une absence programmée, il est bienvenu d'en informer le professeur. En raison de l'enchaînement des cours et de la disponibilité de la salle, les cours démarrent et finissent à l'heure prévue par le planning. Il est donc demandé aux professeurs, aux élèves et aux parents d'élèves d'être ponctuels.

5 - L'association est responsable des élèves présents en cours. L'accompagnement des enfants (début et fin de cours) doit se faire à la porte d'accès de la salle. Une fiche de présence remplie par le professeur fait foi.

6 - Devant le rythme et la fréquence des cours, les professeurs ne disposent pas de temps de surveillance pour les allées et venues des enfants et ne peuvent être tenus responsables de leur sécurité hors salle (hors cours).

7 - Le bureau se réserve le droit d'exclure de l'association tout adhérent pour les motifs graves (harcèlement sexuel ou moral, agression physique, dégradation volontaire du matériel, non respect du professeur ou des autres adhérents). L'adhérent sera convoqué et pourra être exclu temporairement ou définitivement uniquement sur décision du bureau. Toute dégradation faite au matériel (mobilier, accessoires...) sera imputé à l'élève ou au responsable de l'élève.

8 - Les salles de cours et vestiaires doivent être laissés dans un état de propreté et de rangement convenable.

9 - En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgences et l'accidenté sera conduit si nécessaire en milieu hospitalier. La famille en sera avertie dans les meilleurs délais.

10 - Droit à l'image : le soussigné autorise l'Union Sportive Moloise à utiliser son image sur tout support dans le cadre de promotion des activités et à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial.

11 - L'affectation du cours par niveau est du ressort du professeur. Il peut décider du changement de niveau de tout adhérent ainsi que du passage en niveau supérieur en fin de saison.

12 - Les élèves doivent adopter une tenue conforme aux indications des professeurs. Pour les cours ayant la nécessité des tapis, il est préférable de se munir personnellement de son propre tapis personnel.

13 - Droit informatique et liberté : le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Les informations sont destinées exclusivement à l'Union Sportive Moloise.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Union Sportive Moloise et m'y conformer.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature (de l'élève ou du représentant légal)